



Plessix-Ballon • Plessix-Val • Trégou
BEAUSSAIS SUR MER

Arrêté municipal n°2025-096 portant délégation de fonction et de signature exceptionnel à Brigitte Soulyary le 23 mai 2025

Le Maire de Beaussais-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2020-29 en date du 23 mai 2020 élisant Madame Brigitte Soulyary 7^{ème} adjointe au Maire en charge du tourisme et du patrimoine,

Considérant que Monsieur Eugène Caro, Maire, ne pourra pas être présent lors de l'assemblée générale constitutive de la SPL Dinan Cap Fréhel le vendredi 23 mai 2025,

Considérant que Madame Brigitte Soulyary, adjointe au Maire a été désigné représentante de la commune dans les instances de la SPL Dinan Cap Fréhel par délibération n°2024-095 du 5 décembre 2024,

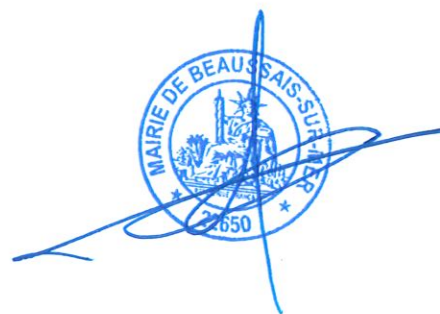
ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation à Madame Brigitte Soulyary, 7^{ème} adjointe au Maire, pour représenter Monsieur le Maire et signer en son nom les statuts et tout document se rapportant à l'assemblée générale constitutive du 23 mai 2025 de la SPL Dinan Cap Fréhel.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié et notifié selon les règles en vigueur. Ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Dinan ainsi qu'à Arnaud Lecuyer, Président de Dinan Agglomération.

Fait à Beaussais-sur-Mer, le 2 mai 2025

Le Maire, Eugène Caro



Pour notification et délégation de signature,

A Beaussais-sur-Mer, le 05/05/2025

Brigitte Soulyary, adjointe au Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 Rennes Cedex) ou via l'application Télérecours sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification